Didier Bialoux, président du comité régional de l'APEC

vendredi 8 avril 2022, par lpe

Didier BIALOUX, représentant de la CFTC Nouvelle-Aquitaine, a été désigné Président du Comité Paritaire Nouvelle-Aquitaine de l'Association pour l'Emploi des Cadres, le 26 janvier dernier.

« *Je fais partie d'une génération qui a fait toute sa carrière dans la même entreprise, ce qui est et qui sera de moins en moins courant.*
J'ai été recruté à GMF Assurance en 1982, et j'y suis resté pratiquement 40 ans, jusqu'à la l'âge de la retraite, en février 2022.
Embauché comme conseiller en assurances, je suis devenu cadre et chargé de développement commercial en 2001, pour le Limousin et le Cantal, puis une partie de l'Allier.
Parallèlement, et tout en donnant toujours la priorité à mon activité professionnelle, j'ai été représentant du personnel dans mon entreprise. Élu pendant plus de 20 ans, j'ai exercé plusieurs mandats, (DP, CE) jusqu'à Délégué Syndical Central pour la CFTC GMF.
C'est ainsi que j'ai été nommé par la CFTC Cadres au Conseil Paritaire Régional de l'APEC du Limousin-Poitou-Charentes dans un premier temps, puis, suite à la fusion des régions, au CPR de la Nouvelle-Aquitaine, pour lequel j'ai été élu président le 26 janvier 2022.
En outre, je dois préciser que je suis également Vice-Président de la CPAM de la Haute-Vienne, et conseiller suppléant à la CAF de Limoges. »

La composition du Comité Paritaire Régional Nouvelle-Aquitaine :
- Président : Didier BIALOUX / CFTC
- 1er Vice-Président : Eric OZOUX/ U2P
- 2ème : Vice-Président : Abdelghani ACHRIT/ FO
- 3ème Vice-Président : Henri Vincent AMOUROUX/ MEDEF

Les statuts de l'Apec, adoptés par le Conseil d'administration le 10 juillet 2013, élargissent la composition du collège employeur à la CGPME et à l'U2P, signataires de l'accord refondateur (ANI du 12 juillet 2011). Désormais, les Comités Paritaires Régionaux sont composés de 5 membres au titre des organisations syndicales de salariés et de 5 membres au titre des organisations représentant les employeurs. Les modifications du Règlement Intérieur ont porté la durée de leur mandat à deux ans. Les CPR sont renouvelables en même temps que le Conseil d'Administration de l'Apec.

Les Comités Paritaires Régionaux ont pour missions de représenter l'Apec dans son champ territorial de compétences. Ils formulent un avis ou des propositions sur le programme des actions territoriales de l'Association. Par ailleurs, ils suivent particulièrement la politique de partenariats, à laquelle ils sont associés dans leur champ d'activité territorial. Enfin, ils suivent l'exécution des orientations décidées par le Conseil d'administration de l'Apec.

La Raison d’Etre de l’Apec : « *Accompagnant les mutations du travail et de l’emploi, l’Apec s’engage pour une action efficace, inclusive et prospective au service de l’intérêt général et du dynamisme des territoires, pour les cadres, les jeunes diplômés et les entreprises* ».